



# **DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE - Logement (6.2)**

Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006, Décret n° 2006-1147 du 14 septembre 2006, Arrêté du 8 février 2012 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006, Arrêté du 27 janvier 2012 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006, Arrêté du 17 octobre 2012, Arrêté du 24 décembre 2012

INFORMATIONS GENERALES

N° de rapport :LE PAGE 60054 24.06.20

Valable jusqu'au : 23/06/2030

Type de bâtiment : Maison Individuelle Nature : Maison individuelle

Année de construction : 1516 Surface habitable : 270 m²

Adresse: 3 rue de la Faïencerie

64290 GAN INSEE : 64230

Etage :
N° de Lot

Propriétaire :

Nom: Monsieur LE PAGE Bernard

Adresse:

Date du rapport : 24/06/2020

Diagnostiqueur: LASSEBIE Anthony

Signature :

Référence ADEME :

Propriétaire des installations communes (s'il y a lieu):

fund

Nom : Adresse :

#### **B** CONSOMMATIONS ANNUELLES PAR ENERGIE

Obtenues au moyen des factures d'énergie du logement des années du 01/01/2019 au 01/01/2020, prix des énergies indexés au 15/08/2015

	Moyenne annuelle des consommations (détail par énergie dans l'unité d'origine)	Consommation en énergie finale (détail par énergie et par usage en kWh <sub>er</sub> )	Consommation en énergie primaire (détail par usage en kWh <sub>ep</sub> )	Frais annuels d'énergie (TTC)
Chauffage	Gaz naturel 38 090 kWh (PCS)	Gaz naturel 34 315,32	34 315,32	1 808,42 €
Eau chaude sanitaire	Electrique 4 789 kWh	Electrique 4 789	12 355,62	661,84 €
Refroidissement				
Consommations d'énergie pour les usages recensés	Gaz naturel 38 090 kWh (PCS) Electrique 4 789 kWh	Gaz naturel 34 315,32 Electrique 4 789	46 670,93	2 796,80 € <sup>(1)</sup>

(1) coût éventuel des abonnements inclus

Consommations énergétiques (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement		Emissions de gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement			
Consommation réelle : 172,85 kWhep/m².an			émissions : 31,22 kg <sub>eqCO2</sub> /m	².an	
Logement économe	Logement	Faible ér	mission de GES	Logement	
≤ 50 A		≤ 5 A			
51 à 90 B		6 à 10 B			
91 à 150 C		11 à 20	С		
151 à 230 D	172 kWh <sub>EP</sub> /m².an	21 à 35	D	31	
231 à 330	CP .	36 à 55	E	kg éqCO2 /m².an	
331 à 450		56 à 80	F		
> 450 G		> 80	G		
Logement énergivore		Forte én	mission de GES		





## DESCRIPTIF DU LOT À LA VENTE ET DE SES EQUIPEMENTS

#### **C.1 DESCRIPTIF DU LOGEMENT**

## TYPE(S) DE MUR(S)

Intitulé	Туре	Surfac e (m²)	Donne sur	Epaisseur (cm)	Isolation
Mur 1 INT/EXT RDC	Pierre de taille moellons avec remplissage tout venant	134,46	Extérieur	50	Période d'isolation : Inconnue (intérieure)
Mur 2 INT/EXT R+1	Pierre de taille moellons avec remplissage tout venant	37,69	Extérieur	50	Période d'isolation : Inconnue (intérieure)
Mur 3 INT/EXT R+1 PIGNON	Pierre de taille moellons avec remplissage tout venant	31,74	Extérieur	50	Période d'isolation : Inconnue (intérieure)

## TYPE(S) DE TOITURE(S)

Intitulé	Туре	Surface (m²)	Donne sur	Isolation
Plafond 1	Combles aménagés sous rampants	40,76	Extérieur	Non isolé
Plafond 2	Combles aménagés sous rampants	139,13	Extérieur	Période d'isolation : Inconnue (intérieure)

## TYPE(S) DE PLANCHER(S) BAS

Intitulé	Туре	Surface (m²)	Donne sur	Isolation				
Plancher 1	Dalle béton	149,9	Terre-plein	Période d'isolation : Inconnue (intérieure)	nent			
					loger			
TYPE(S) DE	TYPE(S) DE MENUISERIE(S)							
					gétiq			

## TYPE(S) DE MENUISERIE(S)

Intitulé	Туре	Surface (m²)	Donne sur	Présence de fermeture	Remplissage en argon ou krypton
Porte 1	Bois Vitrée 30-60% simple vitrage	2,96	Extérieur		
Porte 2	Bois Vitrée 30-60% simple vitrage	2,23	Extérieur		
Fenêtre 17 SALON	Fenêtres battantes, Menuiserie PVC VIR - double vitrage vertical (e = 20 mm)	1,13	Extérieur	Non	Oui
Fenêtre 18 DRESSING 2	Fenêtres battantes ou coulissantes, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal VIR - double vitrage vertical (e = 14 mm)	,45	Extérieur	Non	Oui







Intitulé	Туре	Surface (m²)	Donne sur	Présence de fermeture	Remplissage en argon ou krypton
Fenêtre 1 SAM	Fenêtres battantes ou coulissantes, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - simple vitrage vertical	4,8	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 2 SALON	Fenêtres battantes ou coulissantes, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - simple vitrage vertical	3,7	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 3 SALON	Portes-fenêtres battantes avec soubassement, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - simple vitrage vertical	6,49	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 4 SDE	Fenêtres battantes ou coulissantes, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - simple vitrage vertical	1,16	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 5 CH 1	Fenêtres battantes ou coulissantes, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - simple vitrage vertical	1,63	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 6 CH 2	Fenêtres battantes ou coulissantes, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - simple vitrage vertical	1,63	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 7 CH 1	Fenêtres battantes ou coulissantes, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal VIR - double vitrage vertical (e = 14 mm)	,45	Extérieur	Non	Oui
Fenêtre 8 CH 2	Fenêtres battantes ou coulissantes, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - simple vitrage vertical	1,63	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 9 CUISINE	Fenêtres battantes ou coulissantes, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - simple vitrage vertical	2,4	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 10 CUISINE	Fenêtres battantes ou coulissantes, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - simple vitrage vertical	2,4	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 11 ESC	Fenêtres battantes ou coulissantes, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal VIR - double vitrage vertical (e = 14 mm)	,74	Extérieur	Non	Oui
Fenêtre 12 DRESSING 1	Fenêtres battantes ou coulissantes, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal VIR - double vitrage vertical (e = 14 mm)	,45	Extérieur	Non	Oui
Fenêtre 13 SDB	Fenêtres battantes, Menuiserie PVC VIR - double vitrage vertical (e = 20 mm)	1,13	Extérieur	Non	Oui
Fenêtre 14 CH 3	Fenêtres battantes, Menuiserie PVC VIR - double vitrage vertical (e = 20 mm)	1,13	Extérieur	Non	Oui
Fenêtre 15 BUREAU	Fenêtres battantes, Menuiserie PVC VIR - double vitrage vertical (e = 20 mm)	1,13	Extérieur	Non	Oui
Fenêtre 16 CH 4	Fenêtres battantes, Menuiserie PVC VIR - double vitrage vertical (e = 20 mm)	1,13	Extérieur	Non	Oui

## C.2 DESCRIPTIF DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE ET DE REFROIDISSEMENT

		• ,								
Fenêtre 16 CH 4	Fenêtres battantes, Menuiser vitrage vertical (e =		1,13	Ex	térieur	Non	Non Oui			
C.2 DESCRIPTIF DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE ET DE REFROIDISSEMENT										
TYPE(S) DE SYSTEME(S) DE CHAUFFAGE										
Type de syst	ème	Type d'énergie	Puissance nominale	Rendement	Veilleuse	Date de Fabrication	Rapport d'inspection	Individuel / Collectif		
Chau	dière condensation	Gaz naturel			NA	2018	Absent	Individuel		
Types d'émetteurs liés aux systèmes de chauffage										

## Types d'émetteurs liés aux systèmes de chauffage

Radiateur eau chaude (Avant 1980) (surface chauffée : 270 m²)

## TYPE(S) DE SYSTEME(S) DE REFROIDISSEMENT - AUCUN -

LE PAGE 60054 24.06.20 DP





## C.3 DESCRIPTIF DU SYSTÈME D'EAU CHAUDE SANITAIRE

TYPE(S) DE SYSTEME(S) D'EAU CHAUDE SANITAIRE							
Type de système	Type d'énergie	Puissance nominale	Rendement	Veilleuse	Date de Fabrication	Rapport d'inspection	Individuel / Collectif
Chauffe-eau vertical	Electrique			NA	2019	Non requis	Individuel

## C.4 DESCRIPTIF DU SYSTÈME DE VENTILATION

TYPE DE SYSTEME DE VENTILATION		
Type de système	Menuiserie s sans joint	Cheminé e sans trappe
Ventilation mécanique auto réglable après 1982	Non	Non

## C.5 DESCRIPTIF DES EQUIPEMENTS UTILISANT DES ENERGIES RENOUVELABLES - AUCUN -

Quantité d'énergie d'origine renouvelable	Néant
apportée au bâtiment :	

#### **D** NOTICE D'INFORMATION

## Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

#### Usages recensés

Le diagnostic ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement.

Certaines consommations comme l'éclairage, les procédés industriels ou spécifiques (cuisson, informatique, etc...) ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

#### Constitution de l'étiquette énergie

La consommation d'énergie indiquée sur l'étiquette énergie est le résultat de la conversion en énergie primaire des consommations d'énergie du logement indiquée par les compteurs ou les relevés.

## Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course. L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

# <u>Variations des prix de l'énergie et des conventions de calcul</u>

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

## <u>Énergies renouvelables</u>

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.

Diagnostic as pr





#### Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

#### Chauffage

- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.
- Si possible, régulez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante. Si vous disposez d'un thermostat, réglez le à 19 °C; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmateur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.

#### Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs

#### Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.
- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.

 Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

Aérez périodiquement le logement.

#### Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

#### <u>Autres usages</u>

#### Eclairage:

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...); poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

#### Bureautique / audiovisuel:

 Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

#### Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

• Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

Diagnostic de performance énergétique – log......





#### RECOMMANDATIONS D'AMELIORATION ENERGETIQUE

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Examinez-les, elles peuvent vous apporter des bénéfices.

Projet	Mesures d'amélioration	Commentaires	Crédit d'impôt
Simulation 1	Remplacement des fenêtres ou porte-fenêtres en vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un $Uw \le 1,3~W/m^2.K$ et un facteur de transmission solaire $Sw \ge 0,3$ ou un $Uw \le 1,7~W/m^2.K$ et un facteur de transmission solaire $Sw \ge 0,36$ . En maison individuelle ce crédit d'impôt ne s'applique que si cette installation s'accompagne d'au moins une autre action de travaux parmi plusieurs catégories selon les textes en vigueur.)		30 % *
Simulation 2	Il faut fermer les volets en hiver la nuit afin de limiter les déperditions de chaleur et en été la journée afin de limiter les apports solaires.		

<sup>\*</sup> Taux à 30 % pour un même matériau, équipement ou appareil.

#### **Commentaires:**

Le résultat affiché en D, s'explique par le fait que les calculs ont été éffectués sur la base des consommations électriques. Celà comprend donc, le chauffage, l'eau chaude sanitaire, la climatisation, les systèmes informatiques et bureautiques, l'éclairage, la VMC... Il existe par ailleurs des mesures permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre, à savoir :

- Opter pour des lampes basse consommation,
- Opter pour des appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...) etc...

#### Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : <a href="http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste\_eie.asp">http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste\_eie.asp</a> Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y!
<a href="http://www.impots.gouv.fr">www.impots.gouv.fr</a>

Pour plus d'informations : www.ademe.fr ou www.logement.gouv.fr







## CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

Signature

Etablissement du rapport :
Fait à SOUMOULOU le 24/06/2020
Cabinet : CABINET BARRERE
Nom du responsable : BARRERE C

Nom du responsable :  ${\bf BARRERE\ Gerald}$ 

Désignation de la compagnie d'assurance : AXA France IARD SA

N° de police : **6992074704** Date de validité : **01/10/2020** 

Date de visite : 24/06/2020

Le présent rapport est établi par LASSEBIE Anthony dont les compétences sont certifiées par : I.CERT

**Batiment G - Parc EDONIA** 

Rue de la Terre Victoria 35760 SAINT-GRÉGOIRE N° de certificat de qualification : N°CPDI4628

Date d'obtention : 16/01/2018

Version du logiciel utilisé : AnalysImmo DPE-3CL2012 version 2.1.1





#### **CERTIFICAT DE QUALIFICATION**



# Certificat de compétences Diagnostiqueur

N° CPDI4628

Version 003

Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

#### Monsieur LASSEBIE Anthony

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante sans mention Amiante Sans Mention\*

Date d'effet: 21/12/2017 - Date d'expiration: 20/12/2022

DPE individuel Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel

Date d'effet : 16/01/2018 - Date d'expiration : 15/01/2023

Electricité Etat de l'installation intérieure électrique

Date d'effet: 20/11/2017 - Date d'expiration: 19/11/2022

Gaz Etat de l'installation intérieure gaz

Date d'effet: 21/11/2017 - Date d'expiration: 20/11/2022

Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 22/12/2017 - Date d'expiration : 21/12/2022

Termites Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine

Date d'effet: 17/01/2018 - Date d'expiration: 16/01/2023

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Edité à Saint-Grégoire, le 19/01/2018.



été du 23 novembre 2006 modifie définisant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des controllèmes productions par le plomb des perimtures ou des contrôles arbs traveux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organisment fification des compilements des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages. d'évaluation périodique de l'état de conservation des matérias is els immeubles biblis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 actobre 2006 modifié définissant les critères des critéres d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 actobre 2006 modifié définissant les critères des critéres d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 actobre 2006 modifié définisant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation inférient des du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation certification.



Certification de personnes Diagnostiqueur Portée disponible sur www.icert.fr

Parc EDONIA - Bâtiment G - Rue de la Terre Victoria - 35760 Saint-Grégoire



CPE DI FR 11 rev13

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.2)